

Annexe de la Charte du Laboratoire pour la Protection de l'Enfance en ligne

Gouvernance

Assemblée générale :

Tous les soutiens sont invités à participer aux réunions de l'assemblée générale.

L'assemblée générale est invitée à se réunir pour une réunion plénière annuelle afin de discuter des priorités ciblées par le laboratoire.

L'assemblée générale peut se réunir tout au long de l'année pour partager les meilleures pratiques et les progrès réalisés en tant que communauté, et obtenir des mises à jour sur les expérimentations de la part du secrétariat général.

Les soutiens sont encouragés à soutenir le développement, la mise en œuvre et/ou le développement à plus grande échelle des expérimentations soutenues par le Laboratoire. Ils peuvent également jouer un rôle de sensibilisation et de recherche de projets susceptibles d'être menés par le laboratoire.

Secrétariat général :

Le secrétariat général gère les opérations quotidiennes du laboratoire et assure une bonne communication entre les soutiens et avec le public.

Le secrétariat est chargé de gérer le bon fonctionnement des activités du laboratoire, de coordonner les réunions de l'assemblée générale et du comité exécutif et de soutenir le Comité consultatif d'experts.

Comité exécutif :

Le comité exécutif est composé de membres représentant chaque secteur (un siège pour chaque gouvernement, 3 représentants d'entreprises ou de plateformes du secteur privé, 3 représentants de la société civile et 3 représentants du monde académique) qui sont nommés par les

organisations de soutien de leur secteur pour représenter les différents points de vue de leur secteur, pour des mandats de 2 ans, renouvelables. Pour assurer la continuité et le renouvellement, un tiers du comité est renouvelé chaque année. Le secrétariat général dispose d'un siège permanent au sein du comité exécutif.

Le Comité exécutif approuve les décisions sur la base des recommandations du Comité consultatif d'experts et du Secrétariat général.

Comité consultatif d'experts :

Composé de divers experts et membres de la communauté, le Comité consultatif d'experts est formé pour apporter un mélange diversifié d'expertise, de points de vue et d'expérience, afin de soutenir la sélection et l'évaluation des projets. Ses membres sont proposés par l'assemblée générale et approuvés par le comité exécutif. Ils apportent des perspectives diverses sur les projets d'expérimentation susceptibles d'être soutenus par le laboratoire.

Le groupe contribue à informer le comité exécutif et l'ensemble de la communauté du laboratoire sur divers éléments, notamment en fournissant des informations sur les critères d'évaluation spécifiques lors de la sélection et de l'évaluation des projets.

Processus d'inscription des soutiens :

La procédure d'inscription des nouveaux soutiens se déroule en cinq étapes :

1. Réunion(s) d'introduction avec le Secrétariat général
2. Demande officielle d'adhésion au Laboratoire en tant que soutien
3. Présentation à l'Assemblée générale

4. Recommandation de l'Assemblée générale
5. Annonce publique par le Secrétariat général

Processus d'expérimentation :

Thèmes prioritaires de l'année :

Lors de la réunion plénière annuelle de l'Assemblée générale, celle-ci identifie les thèmes prioritaires pour l'année à venir.

Un appel à projets suit cette décision afin de recueillir des candidatures et de répondre à ces priorités dans le cadre du cycle annuel.

Appel à projets :

Toute organisation soutien ou non soutien (entreprise, entité publique, organisation internationale ou société civile) peut soumettre un projet qui répond à l'une des priorités fixées par l'Assemblée générale.

Il n'y a aucune restriction quant à la nature des projets proposés au Laboratoire. Ils peuvent être techniques, éducatifs ou organisationnels.

Toute candidature doit contenir au moins les éléments suivants :

- *Une description du projet, en particulier la manière dont il entend répondre à l'une des problématiques prioritaires*
- *Un protocole d'évaluation de son efficacité et de son impact*
- *Une expression des besoins, une liste des ressources attendue des soutiens qui aideraient le chef de projet à mener l'expérimentation, y compris toutes les données anonymisées jugées nécessaires à l'évaluation dans le respect de la vie privée, des régulations applicables et des normes éthiques.*

Sélection des expérimentations :

Après la clôture de l'appel à projets, les propositions sont examinées par le Comité consultatif d'experts sur la base des critères d'évaluation énoncés dans l'appel à projets. Le Comité consultatif d'experts soumet ses recommandations à l'Assemblée générale, au cours de laquelle les soutiens partagent les projets d'expérimentation qu'ils souhaitent soutenir en tant que communauté pour l'année suivante. La sélection finale des projets est validée par le Comité exécutif.

Les projets sélectionnés passeront ensuite par le processus d'expérimentation et bénéficieront du soutien des soutiens volontaires. Il est attendu que trois à cinq projets soient sélectionnés chaque année.

Expérimentations :

Les projets sélectionnés peuvent être soutenus par des soutiens volontaires et pertinents disposant des capacités appropriées.

Il est attendu d'eux qu'ils aident à réaliser l'évaluation conformément au protocole convenu.

Il n'y a aucune obligation pour les soutiens de soutenir une expérimentation particulière, mais ils sont encouragés à montrer leur implication de bonne foi dans le Laboratoire en soutenant régulièrement les projets qu'ils jugent les plus prometteurs, en particulier ceux qu'ils n'ont pas soumis eux-mêmes.

Evaluation des expérimentations :

Pour chaque édition, après la clôture de la phase d'expérimentation, les données et les rapports d'expérimentation sont produits par les responsables du projet, validé par les soutiens actifs et partagé avec le Comité consultatif d'experts. Ce dernier sera chargé d'émettre un avis et des recommandations sur l'efficacité et les limites du projet sous la forme d'un rapport public final qui sera partagé au sein de la communauté du laboratoire.

Les résultats des expériences seront présentés à la fin de chaque cycle lors de la réunion plénière annuelle.